

La dépêche de la *Presse canadienne*, dont le premier ministre a parlé, démontre clairement que la nouvelle de presse reste vraie, exception faite du chiffre. Il s'agit là d'un détail d'ordre financier, fort important, mais pour ce qui est de la ligne de conduite, il s'agit de savoir si oui ou non, la décision du Canada d'acquitter les frais d'aménagement d'aérodromes,—et je pourrais ajouter, de casernes, dont le premier ministre n'a pas parlé,—doit être soumise à la Chambre, afin qu'elle l'étudie ou si les honorables députés et la population du Canada doivent en être informés pour la première fois par une déclaration formulée à Rotterdam ou en quelque autre endroit situé à l'extérieur du Canada.

Lorsque cette déclaration a été signalée au premier ministre (M. St-Laurent) mercredi dernier, il n'a laissé planer aucun doute sur son attitude et celle du Gouvernement. Comme le rapporte la page 1285 du *hansard*, il a dit:

...le Gouvernement canadien n'a adopté aucune politique de ce genre.

L'aspect financier, si important soit-il, n'est pas la question de principe. Le premier ministre nous a dit, mercredi dernier, que le gouvernement canadien n'avait adopté aucune politique de ce genre. La dépêche de journal, vérifiée, révisée et publiée aujourd'hui,—elle émane du bureau principal de la *Presse canadienne*, situé à Toronto,—laisse la question de principe précisément où elle en était mercredi dernier. Je reviens aussi sur la question des casernes, car le premier ministre a oublié ou évité ce sujet. Les membres de la Chambre se rappelleront que, la veille de la déclaration qu'il a faite à Rotterdam, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a annoncé, à La Haye, que le Canada construirait près de Soest (Allemagne) des casernes qui coûteraient de 5 à 10 millions de dollars, que les Allemands érigeraient ces casernes et que leur construction allait commencer dans quelques mois.

La question prend un aspect nouveau et intéressant en raison d'une autre dépêche de la *Presse canadienne* parue samedi,—depuis la dernière séance de la Chambre,—disant que les Canadiens occupent des casernes de luxe, construites sous le régime d'Hitler. Monsieur l'Orateur, si les Canadiens ont maintenant des casernes de luxe érigées par Hitler, il serait opportun, à mon sens, que nous continuions de les utiliser. Ces casernes, construites au début à l'intention des nazis, ne pourraient servir à une meilleure fin, selon moi, que celle de loger des Canadiens. De toute façon, on ne nous a pas encore dit que les journaux ont incorrectement rapporté

[M. Drew.]

la déclaration que le ministre de la Défense nationale a formulée à La Haye. Nous devons donc nous en tenir encore à la déclaration voulant que le Canada construise, en Allemagne, des casernes dont le coût s'établira entre 5 et 10 millions de dollars.

Qu'il me soit permis de le répéter, je ne crois pas qu'un seul député mette en doute la nécessité de remplir les obligations légitimes que nous assumons à titre de pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Mais il y a sûrement des questions à débattre, par exemple la question de savoir s'il ne serait pas opportun que la participation de certaines de ces nations européennes consiste à construire des casernes ou à aménager des terrains d'atterrissage, tandis que nous fournissons les armements nécessaires à une division. D'après une autre déclaration du ministre de la Défense nationale, nous avions entrepris d'armer quatre divisions. Ces questions de programme administratif n'ont certainement rien à voir en principe au montant en jeu.

Je crois que l'explication donnée par la *Presse canadienne* quant à la façon dont M. Douglass How est arrivé au chiffre de 100 millions de dollars paraîtra tout à fait raisonnable à la plupart des députés, qui connaissent bien la manière dont les nouvelles de presse sont établies et, je me permets de l'ajouter, connaissent non moins bien la façon dont le Gouvernement, en dehors des conférences régulières, communique parfois des renseignements à la presse. Quoi qu'il en soit, il n'y a rien à retrancher à la déclaration primitive: ce qu'a dit le premier ministre, et ce qu'il n'a pas dit au sujet des casernes, n'apporte aucune explication satisfaisante à la question de savoir pourquoi cette politique ministérielle n'a pas été annoncée ici et pourquoi il nous faut l'apprendre par la voie des journaux.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, je suppose que le chef de l'opposition a le droit de retirer toute la consolation possible de ses dernières observations. Mais je suis disposé à laisser les choses telles qu'elles figurent au *hansard*. On se rappelle que la déclaration dont il a été question au sujet des casernes était ainsi conçue:

...le ministre a déclaré que les casernes seront aménagées par les Allemands, qu'elles seront mises en chantier au cours des prochains mois et que leur aménagement sera terminé vers la fin de l'an prochain.

Il n'y a pas là énoncé de politique ministérielle, car il n'entre pas dans la politique du Gouvernement d'annoncer ce que feront des Allemands.

Des voix: oh! oh!